

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 juin 2018

Date d'affichage :

5 juillet 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **28 juin** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 4), LAFOND, M. LAMY (à partir de la question n° 3), Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

absent aux questions n° 1 et 2

Mme Elizabeth MONTFORT, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2018**

QUESTION N° 22

OBJET : Œuvres d'Art : demande de protection d'œuvres situées à l'église Saint Amable et à l'église du Marthuret

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 13 juin 2018.

La Commune est propriétaire de nombreuses œuvres exposées à l'Eglise Saint Amable et à l'Eglise du Marthuret. Le conservateur des monuments historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a procédé à un état des lieux et à un diagnostic succinct de ces œuvres. Certaines œuvres présentant manifestement un intérêt public du point de vue de l'histoire et de l'art, il apparaît nécessaire d'engager une procédure de protection, au titre des Monuments historiques, avant d'initier leur restauration.

Les œuvres suivantes seraient concernées :

- « La Châsse de Saint Amable » (reliquaire), installé dans l'Eglise St Amable (*pas de restauration nécessaire*).
- Meuble de la Sacristie et ses 5 tableaux (1-Saint Louis, 2-Mariage de Louis IX et de Marguerite de Provence, 3-Christ en croix, 4-Mort de Blanche de Castille, 5-Blanche de Castille), installé dans l'Eglise du Marthuret (*restauration nécessaire suite aux dommages causés par un dégât des eaux*).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de solliciter l'inscription ou le classement de ces œuvres au titre des Monuments historiques.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 juin 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL